



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, s'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Date de convocation du Conseil municipal : .....9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : .....9 décembre 2022

\*\*\*

Le seize décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de M. Francis COLBAC, Maire.

Mme Nathalie SALOMON a été nommée Secrétaire de séance.

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice .....	29
- Présents .....	21
- Représentés .....	7
- Votants .....	28

**Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, Mme Véronique BOUNET, M. Francis CHRISTMANN, Mme Méloë COLBAC, M. Olivier GEORGIADÈS, Mme Sandrine HARTMANN, M. Éric LELOGEAI, Mme Jeanine DELPIT, M. Fabrice FAUVET, Mme Christine CONORD, Mme Nathalie SALOMON, Mme Cécilia GRANDCHAMP, M. Mathieu NABOULET, Mme Ludivine DECABRAS, Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Audrey ROUCHE,

**EXCUSÉS :** Mme Monique RAT (mandataire Mme Christine CONORD), M. Daniel SAINT-ANDRÉ (mandataire M. Francis CHRISTMANN), M. Jean-Christophe EYRAUD (mandataire M. Bertrand BOISSERIE), M. Philippe JOLIVET (mandataire M. Fabrice FAUVET), Mme Mariette LAVIGNE (mandataire Mme Sandrine HARTMANN), M. Laurent BARBEZIEUX (mandataire Mme Méloë COLBAC), Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU (mandataire M. Éric FALLOUS),

lesquels, formant le quorum, ont pu délibérer,

**ÉTAIT ABSENT :** M. Dorian CLUZEAU.

\*\*\*

Le tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année doit être annexé au budget primitif et soumis à l'approbation du Conseil municipal :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

<b>1° Filière administrative</b>				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ATTACHÉS TERRITORIAUX	Ingénieur Principal	1	1	Temps complet
	Fonction Directeur Général des Services de la Ville			
	Attaché principal	1	1	Temps complet
RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Rédacteur	2	2	Temps complet
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	13	Temps complet
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	Temps complet
		0	0	Vacant (Temps complet)
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>19</b>	
<b>2° Filière culturelle</b>				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	Bibliothécaire	1	1	Temps complet
	Assistant de conservation	1	1	Temps complet
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	Temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>3° Filière technique</b>				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	Temps complet
	Technicien	1	1	Temps complet
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	Agent de maîtrise principal	7	7	Temps complet
	Agent de maîtrise	2	2	Temps complet
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	21	20	Temps complet
			1	33,6h
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15	13	Temps complet
			0	Vacant (Temps complet)
			0	Vacant (Temps complet)
	Adjoint technique	17	15	Temps complet
1			28h	
		0	Vacant (Temps complet)	
<b>TOTAL</b>		<b>65</b>	<b>62</b>	

<b>4° Filière sportive</b>				
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	Temps complet
OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Opérateur qualifié des APS	1	0	Vacant (Temps complet)
	Opérateur Ppal des APS	1	1	Temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	
<b>5° Filière Animation</b>				
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Animateur	1	1	Temps complet
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	Temps complet
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	5	Temps complet
			1	26h
			1	12.12h
Adjoints d'animation	6	5	Temps complet	
			0	Vacant (Temps complet)
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>18</b>	
<b>6° Filière Sociale</b>				
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	Temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>116</b>	<b>110</b>	

**TOTAL GÉNÉRAL DES EMPLOIS PERMANENTS .....116 dont 110 pourvus**

<b>7° CONTRATS</b>			
Chef de Cabinet	1	CDD	35h
Service civique	1	CDD	35h
PEC	2	CDD	35h
Contrats accroissement activité	2	CDD	35h
	1	CDD	20h
	1	CDD	4.67
	1	CDD	2.62
Contrat de projet	1	CDD	35h
Contrats de remplacements	21	CDD	variables

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessus établi au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **DÉCIDE** d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Fait à TRÉLISSAC, le 19 décembre 2022

La Secrétaire de séance



Nathalie SALOMON

Le Maire



Francis COLBAC

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

- ↳ de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le ..... : 19 DEC. 2022
- et
- ↳ de sa publication électronique sur le site de la commune le ..... : 22 DEC. 2022

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « *www.telerecours.fr* ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.